

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Message n° 3

Planification financière 2025-2029

Introduction

Depuis de nombreuses années, la fiduciaire BDO est mandatée par la Commune de Romont pour établir la planification financière de la commune avec des données recueillies auprès du Conseil communal et des chefs de service et évaluées selon leur expertise. La dernière planification financière effectuée par BDO a été établie sur la base de la planification financière 2018-2027 avec quelques corrections importantes connues.

La planification financière a été réalisée en intégralité par l'administrateur des finances en collaboration avec les chefs de service et le Conseil communal avec les données précises des comptabilités MCH2 de l'année 2022 et 2021. De plus, les statistiques fiscales de l'année 2021 du canton mais également de la commune ont été prises en compte pour établir cette planification.

Sur mandat de la commune, la fiduciaire BDO a été mandatée cette année pour analyser le travail effectué et s'assurer de la pertinence des résultats. La planification financière proposée est basée sur une méthode légèrement différente que celle proposée par BDO mais les résultats proposés sont, selon l'expertise de BDO, conformes aux exigences d'une planification financière à cinq ans.

Méthode de calcul

Le programme de comptabilité de la commune permet d'extraire toutes les données vers des fichiers Excel. Les années comptables MCH2 clôturées 2022 et 2023 ainsi que le budget 2024 ont été extraites pour préparer cette planification. Le budget 2024 a été actualisé avec les données connues à fin juillet 2024 afin de tenir compte d'éventuelles corrections importantes.

Pour les investissements en cours, une planification de la fin des travaux a été définie au plus juste afin de planifier le début des amortissements comptables. Pour rappel, selon les normes MCH2, les amortissements débutent l'année qui suit la clôture de l'immobilisation. En ce qui concerne les futurs investissements, différents projets ont été planifiés avec des débuts et des fins de réalisation pour permettre une planification des emprunts et des amortissements futurs au plus juste. En ce qui concerne notre participation au COGL et au RSG, nous avons également pris en compte une

évolution importante de notre participation en raison des investissements importants qui se sont terminés au sein de ces deux associations.

Pour l'évolution des comptes de fonctionnement, un tableau avec des indicateurs a été préparé pour planifier au mieux certaines fluctuations importantes qui impactent le résultat de la commune. Pour la planification des impôts, des projections liées à l'évolution des habitants ainsi qu'à l'évolution des contribuables ont été utilisées. La statistique fiscale communale 2022, avec encore 150 contribuables non taxés au 31.07.2024, a été utilisée pour actualiser les données.

Pour nos participations aux associations intercommunales, nous avons planifié dans un premier temps l'évolution de notre clé de répartition intercommunale et dans un deuxième temps l'évolution des charges des différentes associations.

Pour terminer, dans différentes sections, des changements importants vont intervenir dans les prochaines années et un détail particulier a été porté dans les sections liées aux bâtiments scolaires et AES, à la section trafic régional ainsi qu'à la section en lien avec les places de stationnement.

En ce qui concerne les sections eau et épuration, nous n'avons pas pris en compte l'arrivée d'un nouveau règlement communal en lien avec l'eau et l'épuration car ces deux sections doivent s'autofinancer. Nous n'avons, contrairement à la fiduciaire BDO, pas ajouté les résultats de ces sections à notre marge nette d'autofinancement.

Indicateurs financiers MCH2

Seuls les indicateurs financiers MCH2 ont été calculés car ces derniers correspondent aux exigences des normes MCH2. Pour les données qui proviennent du bilan, nous avons pris les hypothèses suivantes :

Capitaux de tiers (groupe 20)

Capitaux de l'année précédente + Investissements de l'année - cash-flow de l'année.

Patrimoine financier (groupe 10)

Statu quo.

Part de la commune aux dettes des associations intercommunales

RSG dès l'année 2025 CHF 14'100'000.-
COGL dès l'année 2025 CHF 19'200'000.-.



INDICATEURS FINANCIERS MCH2

	Comptes	Comptes	Budget	Planification				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	43.55%	148.95%	342.62%	345.54%	354.27%	362.30%	366.75%	374.10%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	316.18%	14.96%	-1.05%	-6.63%	-14.77%	-48.94%	-127.31%	-157.44%
<i>Moyenne des 5 dernières années (minimum 80%)</i>	316.18%	165.57%	110.03%	80.86%	61.74%	-11.29%	-39.74%	-71.02%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	-0.20%	-0.11%	1.55%	1.99%	2.13%	2.09%	1.89%	1.80%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	83.64%	154.41%	283.11%	286.55%	293.18%	302.04%	305.58%	310.97%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	9.72%	45.75%	48.54%	21.22%	9.82%	6.63%	3.06%	3.00%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	4.10%	4.61%	6.55%	10.85%	11.98%	12.13%	12.57%	12.43%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	2'019.25	5'311.25	11'641.82	12'914.08	13'298.05	13'685.20	13'996.19	14'352.80
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	21.56%	10.44%	-0.94%	-1.71%	-1.54%	-3.38%	-3.94%	-4.82%

Pour rappel

Art. 19 de l'ordonnance sur les finances communales

Limitation de l'endettement des communes (art. 22 al. 2 et 3 LFCo)

¹ Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.

² A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.

³ La limitation de l'endettement ainsi définie ne s'applique pas aux autres collectivités publiques locales.

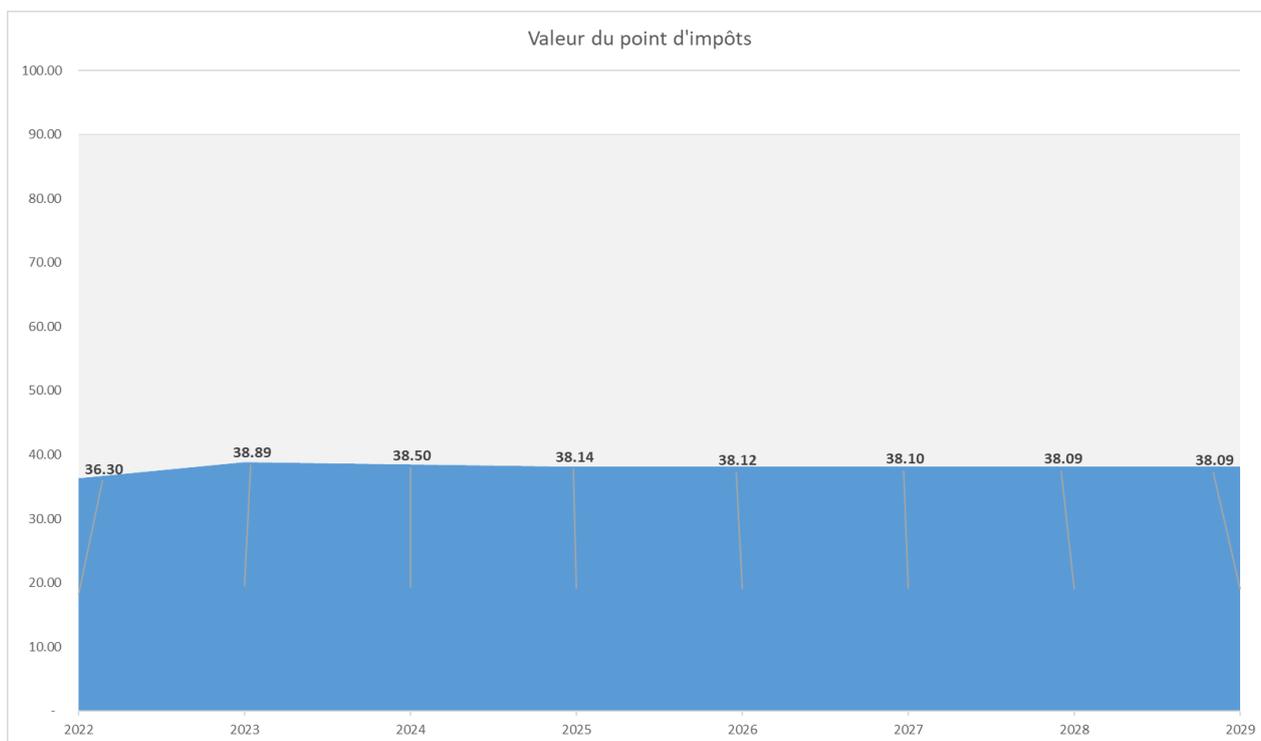
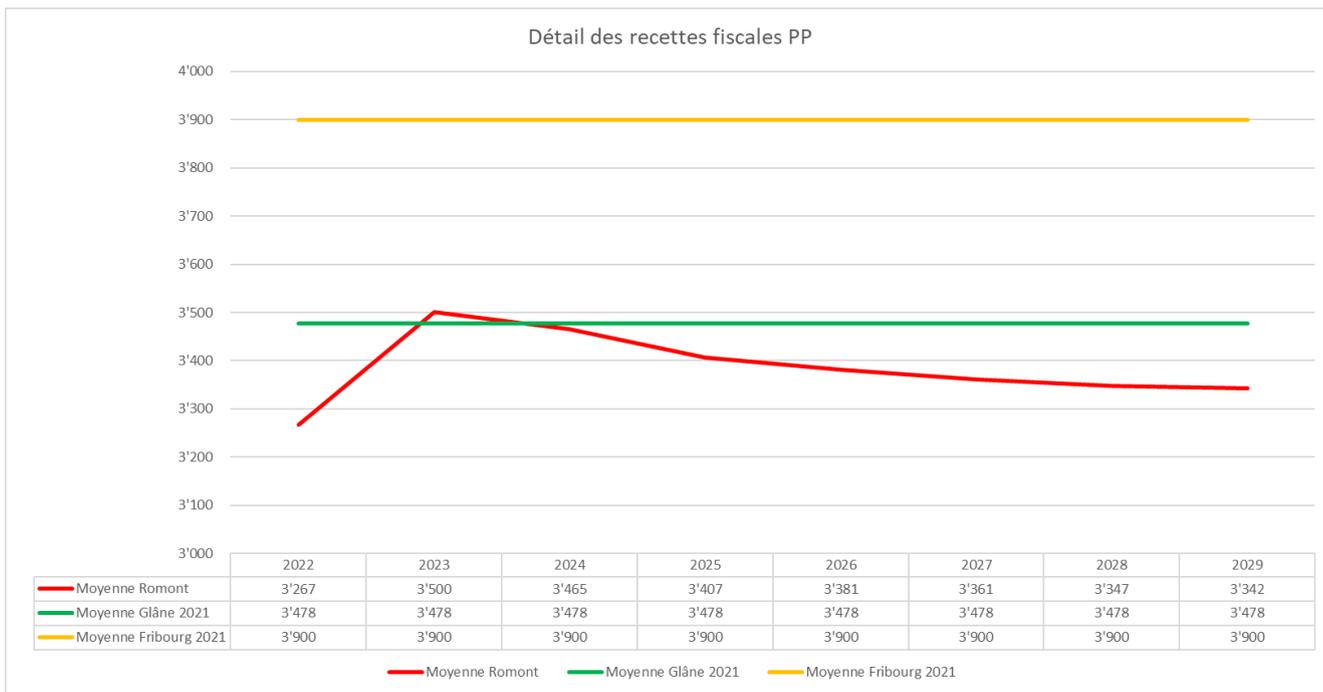
⁴ Les dispositions statutaires des associations de communes limitant l'endettement de celles-ci demeurent réservées.

Ratios et graphiques divers

Ratio en lien avec les impôts pour Personnes Physiques

Budget 2024		Evolution 2025		Evolution 2026		Evolution 2027		Evolution 2028		Evolution 2029	
6'000 Habitants	3'960 Contribuables	6'150 Habitants	4'121 Contribuables	6'300 Habitants	4'284 Contribuables	6'400 Habitants	4'416 Contribuables	6'450 Habitants	4'515 Contribuables	6'500 Habitants	4'550 Contribuables
66% % contribuables	5% % nouveaux habitants	67% % contribuables	4% % nouveaux habitants	68% % contribuables	4% % nouveaux habitants	69% % contribuables	3% % nouveaux habitants	70% % contribuables	2% % nouveaux habitants	70% % contribuables	1% % nouveaux habitants
489'250 Revenu 2024 suppl.	28'500 Fortune 2024 suppl.	413'288 Revenu 2024 suppl.	24'075 Fortune 2024 suppl.	421'013 Revenu 2024 suppl.	24'525 Fortune 2024 suppl.	339'900 Revenu 2024 suppl.	19'800 Fortune 2024 suppl.	254'925 Revenu 2024 suppl.	14'850 Fortune 2024 suppl.	90'125 Revenu 2024 suppl.	5'250 Fortune 2024 suppl.

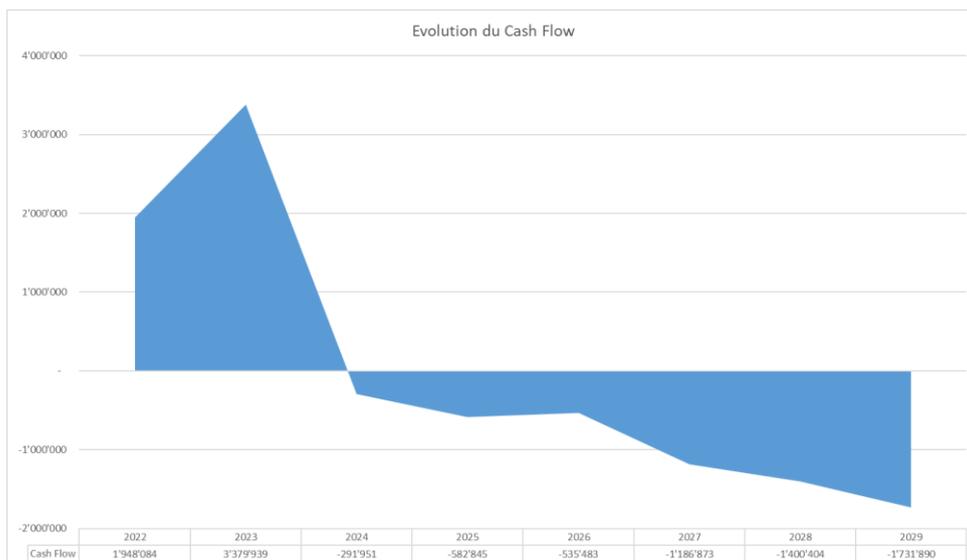
Nous avons planifié une augmentation de la population de l'ordre de 4 % (même pourcentage pour les contribuables) en 2025 et en 2026 puis une augmentation légèrement inférieure. Le pourcentage entre le nombre d'habitants et le nombre de contribuables est de 66% (base 2022). Nous avons également planifié une légère amélioration de ce pourcentage pour les prochaines années.



Evolution du cash-flow

Le cash-flow, également appelé financement interne, est la marge de liquidité réalisée. Il constitue donc une source de financement importante. Un cash-flow positif permet de financer de nouveaux investissements et/ou à rembourser les dettes.

À l'inverse du cash-flow positif, un cash-flow négatif est un état financier où la commune dépense plus d'argent qu'elle n'en encaisse. Cet état "négatif" est passager dans la plupart des cas. Il est un effet de la vie d'une commune et de sa croissance.



Taux d'imposition à l'équilibre

Sous l'hypothèse que la commune souhaite équilibrer ses comptes par le seul biais des recettes fiscales, une augmentation à hauteur de 105.41% en 2029 serait nécessaire.



Autres données prises en compte

Investissements

Investissements	Situation	Crédits	Etat des	2025		2026		2027		2028		2029	
			crédits votés ou à voter	Dépenses invest.	Amort.	Dépenses invest.	Amort.	Dépenses invest.	Amort.	Dépenses invest.	Amort.	Dépenses invest.	Amort.
				SUBTOTAL INVESTISSEMENTS									
Crédits à voter	1	11'200'000		8'789'000	1'602'620	3'625'000	2'072'083	2'425'000	2'228'333	1'100'000	2'529'583	350'000	2'585'833
Crédits ouverts au 31.12.2023	2	56'706'500	32'844'700										

Les investissements liés aux sections 17101 eau, 17201 épuration et 17301 déchets ne sont pas pris en compte car autofinancés.

Impôts Personnes Morales

Budget 2024	Evolution 2025	Evolution 2026	Evolution 2027	Evolution 2028	Evolution 2029
1'755'000 Impôts PM	3'730'000 Impôts PM	3'810'000 Impôts PM	3'950'000 Impôts PM	4'105'000 Impôts PM	4'250'000 Impôts PM

Evolution des taux d'intérêts sur les emprunts

Emprunts	jusqu'en ...
0.050% 5'000'000	06/2026
1.360% 5'000'000	03/2027
1.970% 5'000'000	04/2028
1.100% 3'000'000	07/2030
1.865% 6'000'000	11/2033
1.800% 20'000'000	solde invest. 2024
1.800% 6'591'750	nouveaux 2025
1.800% 3'625'000	nouveaux 2026
1.800% 2'425'000	nouveaux 2027
1.800% 1'100'000	nouveaux 2028
1.800% 350'000	nouveaux 2029

Evolution des salaires et des coûts de l'énergie

Budget 2024	Evolution 2025	Evolution 2026	Evolution 2027	Evolution 2028	Evolution 2029
2.00% Indexation salaires 34.85 EPT	2.00% Indexation salaires 40.6 EPT	2.00% Indexation salaires 41.8 EPT			
Indexation 10.00% Energie	2.00% Energie	2.00% Energie	2.00% Energie	2.00% Energie	2.00% Energie

Sections avec évolutions importantes à 5 ans

		Budget 2024 révisé		Evolution 2025		Evolution 2026		Evolution 2027		Evolution 2028		Evolution 2029	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2170	Bâtiment scolaire - Rue Eglise	454'739	152'180	456'670	136'083	462'845	115'000	469'144	115'000	475'569	115'000	482'123	115'000
2173	Bâtiment scolaire - EEB	35'100	0	295'358	128'333	401'746	220'000	407'488	220'000	413'346	220'000	419'321	220'000
2180	Accueil Extrascolaire	441'079	420'908	563'516	624'253	688'653	827'598	697'291	827'598	706'102	827'598	715'089	827'598
2172	Bâtiment scolaire - Aliénor	251'357	700	109'200	350								
2181	Bâtiment AES - Aliénor	0	0	109'200	350	173'950	700	166'888	700	149'955	700	136'785	700
2195	Transports scolaires	225'450	4'300	122'900	1'750	33'900	0	33'900	0	33'900	0	33'900	0
6220	Trafic régional	761'693		1'299'777		1'315'772		1'332'087		1'348'728		1'365'702	
6155	Places de stationnement	161'810	144'600	251'000	350'000	251'031	700'000	241'087	700'000	241'119	700'000	241'151	700'000
9300	Péréquation financière		890'517		750'000		350'000		0		0		0

Conclusion

Les résultats de la planification financière de la Commune de Romont pour les années 2025 à 2029, sous les hypothèses fixées par le Conseil Communal, démontrent une importance dans les futurs choix d'investissements de la commune. La marge de manœuvre est jugée faible et des investissements avec retour sur investissements positifs sont nécessaires pour freiner les différentes hausses.

Les indicateurs financiers MCH2 imposent la présence des participations communales auprès des associations de communes dans les ratios et ceci n'est pas pour améliorer les indicateurs communaux. Les investissements massifs des dernières années du COGL et du RSG ont une importance haute dans nos ratios d'endettements.

Alors qu'il est généralement admis que les investissements d'une génération sont pris en compte sur une durée de 25 ans, les investissements majoritaires se réaliseront sur une période de 10 à 15 ans. La fortune de la commune permettra d'absorber cette situation encore quelques temps mais la priorisation des investissements futurs reste indispensable.